

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 25 juin 2024
Convocation du 18 juin 2024
N° 2024_06_013

Objet : Culture – Ecole de Cirque Art d'En Faire – Convention 2024-2026 et Soutien financier 2024

Le 25 juin 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Bessas salle de la mairie sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, Yves RIEU, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents : Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, René UGHETTO

Pouvoirs Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Jacques MARRON à Yvon VENTALON, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, Joëlle ROSSI à Maurice CHARBONNIER

Secrétaire de Séance : Claude AGERON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 36

Vote contre : pour : 36 abstention :

Nathalie Volle, Elue déléguée en charge de la culture, du sport et du patrimoine rappelle que la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche dispose aujourd'hui d'un socle de compétences en matière culturelle. La signature d'une convention pluriannuelle autour des enseignements artistiques avec l'association l'Art d'En Faire s'inscrit ainsi dans une volonté toujours plus affirmée de la part des élus de placer la culture au cœur de leur projet de territoire.

Le projet porté par l'Art d'En Faire garantit à la population un enseignement de pratique circassienne de qualité et diversifié, un parcours de formation complet, pour une pratique du cirque en amateur ou préparer des diplômes d'études dans le domaine du cirque. Cette compagnie intervient dans le cadre collectif mais également dans le champ de l'insertion sociale.

La communauté de communes reconnaît que l'école remplit sa mission d'enseignement, d'animation, de création et de diffusion du cirque sur le territoire, conformément au Schéma départemental de l'éducation, des enseignements et des pratiques artistiques (SDEPEA 2023-2028) :

- en direction des habitants (stages, ateliers réguliers, évènements) avec un dispositif d'inclusion des enfants en situation de handicap,
- en direction des structures via des prestations éducatives, des prestations de formation et la mise à disposition de moyens matériels (malle matériel et malle documentaire),
- en direction des jeunes en difficulté via le dispositif Passerelle Jeunes qui vise à la remobilisation de ces publics.
- en direction des jeunes du dispositif Aide animateur via des formations de « montées en compétences » sur la sensibilisation aux pratiques du cirque

- en organisant conjointement avec les EPCI Beaume-Drobie et Le Pays des Vans en Cévennes, la manifestation « Place des jeunes ».

La communauté de communes s'engage à accompagner l'Association dans les aspects pratiques liés à la mise en place de ces actions sur le territoire : recherche d'espaces, communication auprès des publics.

L'Art d'en faire s'engage à mettre en place une tarification spécifique différenciant les habitants et les structures résidant sur les territoires des collectivités avec lesquelles une convention de soutien est établie.

Reconnaissant l'intérêt communautaire de l'association de l'Art d'En Faire, la communauté de communes a souhaité s'inscrire dans la convention d'objectifs 2024-2026 (en annexe).

La déléguée précise que la communauté de communes souhaite être associée au déploiement et à la visibilité sur le territoire des actions menées par l'Art d'En Faire afin que soit menée la réflexion du développement de l'enseignement des pratiques artistiques autour du cirque sur l'ensemble du territoire intercommunal. La collectivité a la volonté de garantir l'équité territoriale et l'accessibilité (géographique, économique sociale...) aux pratiques du cirque amateur. De plus, les élus souhaitent le développement de liens et de collaborations avec d'autres structures culturelles ou acteurs du territoire ainsi que le développement des actions envers différents publics (scolaires,...). Elle souhaite enfin que l'Art d'En Faire devienne un acteur et un partenaire de la politique d'éducation artistique et culturelle portée par le territoire.

La Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche se positionne, outre les moyens financiers prévus à la présente convention, comme un élément facilitateur d'un point de vue technique et matériel pour la mise en œuvre et la coordination de ces actions sur son territoire.

Le président propose un accompagnement financier 2024 de 2 500€. Ces moyens supplémentaires doivent servir à inscrire l'Art d'En Faire comme la structure de référence de l'enseignement de la pratique du cirque sur le territoire.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de verser pour 2024 une aide 2 500€ à l'Art d'En Faire.

Dit que les crédits nécessaires figurent au budget 2024.

Autorise le Président à verser les montants alloués et signer la convention 2024-2026.

Le Président

Luc PICHON

Le Secrétaire

Claude AGERON

